

DECISION N° 23-29

REGIE AUTONOME
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL
CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT AVEC LE CREDIT MUTUEL, AFIN DE
COUVRIR LE MANQUE DE TRESORERIE MOMENTANÉ,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 06 du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 24 novembre 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de procéder, pour un montant maximum de 700 000 €, à la réalisation et à la souscription des crédits ou ligne de trésorerie nécessaire et passer à cet effet les actes nécessaires ;

Vu la proposition de contrat établi par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique ;

Considérant qu'il convient de signer ce contrat ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Pour financer le manque de trésorerie momentané de la Régie Autonome – Conservatoire Maurice Ravel, de signer auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique une convention d'ouverture de crédit de TROIS CENT MILLE EUROS aux conditions suivantes :

- Montant de la réservation : 300 000 €,
- Durée : du 15 avril 2023 au 30 novembre 2023,
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 0,65 %,
- Remboursement des intérêts : trimestriellement,
- Commission de non-utilisation : 0,10 %,
- Commission : 300,00 €.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 3 avril 2023

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

